

## **Cartes blanches culturelles – été 2020**

La période de confinement a montré à la fois le désir des artistes de rester en contact avec leur public et celui des Français d'exprimer leur créativité. Dans un contexte de mobilité très réduite à l'international, le Ministère de la culture souhaite que l'offre culturelle soit présente partout en France pendant cet été.

**La DRAC de Normandie propose aux acteurs culturels – structures, artistes et collectivités – une carte blanche estivale à l'attention des habitants.**

Objectifs :

- Aller vers les habitants et faire connaître l'offre culturelle de proximité,
- Multiplier les occasions de rencontres entre les artistes et les habitants, notamment les plus jeunes pendant l'été
- Développer les pratiques artistiques des Français et ouvrir de possibles expériences culturelles
- Soutenir les artistes et encourager les initiatives innovantes

Tous les champs artistiques sont concernés : danse, musique, théâtre, arts plastiques, cinéma et autres arts visuels et numériques, écriture-lecture, conte, patrimoine, architecture, culture scientifique, mais aussi des formes plus hybrides et des croisements entre disciplines...

L'action, conçue en réponse au contexte estival exceptionnel, tournée vers les habitants, s'inscrit dans un cycle, un programme ou un parcours. Elle peut prendre différentes formes : ateliers de pratique artistique, visites techniques de lieux, rencontres d'artistes, dispositifs de diffusion en proximité (représentations de petites formes, projections ou expositions, hors les murs, itinérance etc.)...

Les projets impliquant ou pilotés par les collectivités seront privilégiés. Les actions, si elles sont adaptées au public jeunes, pourront dans la mesure du possible rayonner sur les établissements engagés dans les dispositifs de vacances apprenantes.

Une vigilance devra être portée sur l'adaptation de l'action au protocole de sécurité imposé par le contexte sanitaire (cf. recommandations du ministère de la Culture pour la reprise des activités).

Le porteur de projet doit être une personne morale, engagée dans des projets culturels en Normandie.

Taux horaire des interventions artistiques (hors diffusion): 60€/heure minimum (coût employeur)

**Vous souhaitez proposer une carte blanche culturelle ?**

1/ Contactez le conseiller DRAC référent de votre territoire

Pour les projets livre et lecture :

- Sabrina Le bris (départements de l'Orne, du Calvados et de la Manche) : [sabrina.le-bris@culture.gouv.fr](mailto:sabrina.le-bris@culture.gouv.fr)
- Idyll Bottois (départements de la Seine-Maritime et de l'Eure) : [idyll.bottois@culture.gouv.fr](mailto:idyll.bottois@culture.gouv.fr)

Pour les autres champs artistiques :

- Hélène Langlois (département de la Manche et Calvados occidental) : [helene.langlois@culture.gouv.fr](mailto:helene.langlois@culture.gouv.fr)
- Marielle Stinès (département de l'Orne et Caen la Mer) : [marielle.stines@culture.gouv.fr](mailto:marielle.stines@culture.gouv.fr)
- Bruno Ponsonnet (département de l'Eure et Calvados oriental) : [bruno.ponsonnet@culture.gouv.fr](mailto:bruno.ponsonnet@culture.gouv.fr)
- Caroline Renault (département de la Seine-Maritime) : [caroline.renault@culture.gouv.fr](mailto:caroline.renault@culture.gouv.fr)

2/ Rédigez un projet et un budget prévisionnel sur papier libre en précisant : le contenu artistique et culturel du projet, l'identité des intervenants, le public et le territoire visé et Envoyez le au conseiller DRAC au plus tard **le 26 juin 2020**